

Règlement SUI Sailing Awards 2021

1. Généralités

- a. Les SUI Sailing Awards sont organisés tous les deux ans sous le patronage de Swiss Sailing et Skippers Voile & Océan (ci-après « Organismes »).
- b. Les SUI Sailing Awards 2021 sont décernés dans les catégories suivantes :
 - Female Sailor of the Year 2019/2020
 - Male Sailor of the Year 2019/2020
 - Junior Sailor of the Year 2019/2020
 - Sailing Team of the Year 2019/2020
 - Sailing Project of the Year 2019/2020
 - Special Award
 - Public Award
- c. Les distinctions susmentionnées seront attribuées sur la base des points 3 à 5.



2. Jury

- a. Le jury est composé de 5 membres ; les organisateurs ont droit à au moins trois sièges, les deux sièges restants étant occupés par des experts externes.
- b. Le jury 2021 est composé des personnes physiques suivantes :
 - Martin Vogler, ancien Président Swiss Sailing, Président du jury
 - Jean-Claude Ray, Directeur Swiss Sailing
 - Quentin Mayerat, Rédacteur en chef Skippers Voile & Océan
 - Christian Scherrer, Sailing.Consulting.Management
 - Walter Rüeggsegger, Représentant de la presse

Les membres du jury doivent signaler tout conflit d'intérêts avec les nominés et, si nécessaire, se retirer conformément à la décision de l'ensemble du jury.

- c. Le jury est responsable de la nomination dans les catégories suivantes :
 - Female Sailor of the Year 2019/2020
 - Male Sailor of the Year 2019/2020
 - Junior Sailor of the Year 2019/2020
 - Sailing Team of the Year 2019/2020
 - Sailing Project of the Year 2019/2020
- d. Le processus d'évaluation n'est pas public. Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent en aucun cas être contestées.
- e. En cas d'égalité des voix, le Président du jury tranche.

3. Nominations

- a. Dans la catégorie « Sailing Project of the Year », des candidatures peuvent être soumises au jury jusqu'au 30.09.2020. Le jury procède à une présélection de cinq projets. Les anciens lauréats ne peuvent plus être nommés dans cette catégorie. Dans les autres catégories, les membres du jury désignent trois nommés sur la base des critères énumérés ci-dessous.

- b. Critères de nomination :

Female Sailor of the Year 2019/2020

- Performance-s extraordinaire-s en voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) au cours de la période du 1.01.2019 au 31.12.2020
- Engagement général en faveur de la voile
- Membre active d'un club affilié à Swiss Sailing

Male Sailor of the Year 2019/2020

- Performance-s extraordinaire-s en voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) au cours de la période du 1.01.2019 au 31.12.2020
- Engagement général en faveur de la voile
- Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing

Junior Sailor of the Year 2019/2020

- Performance-s extraordinaire-s en voile au cours de la période du 1.01.2019 au 31.12.2020*
- Engagement général en faveur de la voile
- Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing
- Les résultats obtenus aux Championnats du Monde sont considérés comme ayant une valeur supérieure à ceux décrochés aux Championnats d'Europe.

* *Résultats obtenus en tant que junior.*

Pour les résultats en 2019 : Le junior doit être né en 2001 ou plus tard

Pour les résultats en 2020 : Le junior doit être né en 2002 ou plus tard

Sailing Team of the Year 2019/2020

- Performance-s extraordinaire-s en voile en équipe au cours de la période du 1.01.2019 au 31.12.2020
- Engagement général en faveur de la voile
- Membres actifs (skipper et membre-s d'équipage) d'un club affilié à Swiss Sailing
- Navigation sous pavillon suisse (SUI)
- Dans cette catégorie, des équipes de deux navigateurs/navigatrices ou plus peuvent être récompensées.

4. Sélection des lauréats

Les lauréats des catégories suivantes seront sélectionnés par le jury avec la participation du public.

- Female Sailor of the Year 2019/2020
- Male Sailor of the Year 2019/2020
- Junior Sailor of the Year 2019/2020
- Sailing Team of the Year 2019/2020
- Sailing Project of the Year 2019/2020

Pour décerner ces prix, un scrutin public en ligne (cf. point 5) ouvert à tous est organisé.

Le vote du public représentera, par catégorie, 30% de la décision finale du jury.

5. Public Award

- a. La remise du « Public Award » s'effectue par le biais d'un scrutin public en ligne ouvert à tous. Chaque participant-e est invité-e à voter pour l'un-e des nominé-e-s dans chacune des cinq catégories mentionnées au point 4 (un seul vote par catégorie). Le/la nominé-e qui obtiendra le plus grand nombre de votes du public, remportera le « Public Award ».
- b. Le scrutin public en ligne sera ouvert du 5.12.2020 au 31.01.2021.
- c. Le scrutin public ne saurait être contesté.

6. Dispositions finales

- a. Ce règlement remplace tous les règlements antérieurs établis dans le cadre des précédentes éditions des SUI Sailing Awards.
- b. Tout recours juridique est exclu.

Ittigen, juillet 2020